

Questions – Réponses 10-11 juin

Voici quelques questions reçues aujourd’hui concernant le processus d’évaluation des athlètes ID et du processus Junior que je trouvais pertinent de partager à tous.tes :

1. Séquence twirl

- Pourras-tu nous envoyer un vidéo svp? **Oui, un vidéo vous sera envoyé le plus rapidement possible.**
- Je ne la vois pas dans ta grille de contenu. Combien elle vaut? **La séquence de Twirl sera évaluée seulement dans le processus Junior. La grille de contenu pour le Junior (préliminaire) est désormais dans le lien drive.**
- Est-ce que le combined spin arrête aux chevilles : **Comme c'est un élément technique, nous avons tranché que le spin descendant doit être arrêté aux chevilles (selon la description). Par contre, il n'y aura pas de pénalité de zéro, seulement une déduction lors de la note.**

2. Élément

- Dans la grille, tu as marqué synchronisation mais c’est aussi écrit qu’il n’y a pas de comptes. **En effet, il n’y a pas de comptes pour les éléments. L’aspect synchronisation est pour le 4x8 comptes de egg beater (ex. L’athlète sera pénalisé.e si il/elle exécute plus que 4x8 comptes. Nous commençons à compter quand la tête sort de l’eau et on arrête lorsqu’elle retourne dans l’eau).**
- Est-ce qu’il y a un coté obligatoire que les athlètes doivent se placer (exemple épaule gauche aux juges) ou c’est le choix de l’athlète? **Oui, épaule gauche au juge pour tous les éléments.**
- Est-ce que l’élément du flying fish peut être fait face au juge? **Non, épaule gauche au juge.**
- Est-ce que l’athlète peut utiliser la jambe qu’elle désire pour l’exécution de l’élément (exemple split droite ou split gauche)? **Oui, l’athlète peut utiliser le grand écart de son choix.**

3. Séquence de hauteur

Pour le barracuda 360 de la séquence de hauteur, doit-il être exécuté comme l’élément de solo ie 360 avant les chevilles et descente droite de cheville a dans le fond? **Oui**

4. Athlète ID – Junior

Si une athlète n’est pas sélectionnée pour participer à la compétition des athlètes identifiés, elle ne pourra pas se présenter pour la sélection de l’équipe du Québec junior?

Effectivement. Si un.e athlète aimerait prendre part au processus Junior mais qu’il/elle n’est pas sélectionné.e, il faudra faire une demande de laissez-passer en expliquant pourquoi l’athlète devrait pouvoir prendre part au processus. Si vous souhaitez faire une demande de laissez-passer, svp nous la faire parvenir d’ici le 31 mai.